

Contrat de professionnalisation

Données

Données brutes, provisoires, à l'adresse de l'établissement employeur et à date d'embauche

Sources

Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation.

Le flux de nouveaux contrats de professionnalisation correspond au nombre de nouveaux contrats débutés dans l'année.

Les stocks des contrats sont calculés au dernier jour de chaque mois. Sont comptabilisés les contrats dont la date de début est antérieure ou égale à ce jour, et dont la date de fin est égale ou postérieure à ce jour.

Définition

Le contrat de professionnalisation permet l'acquisition, dans le cadre de la formation continue, d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique dans un organisme de formation continue et enseignement du métier chez un employeur, avec lequel le bénéficiaire a conclu un contrat.

Les certifications qui peuvent être préparées par un contrat de professionnalisation sont : les diplômes professionnels (certificat d'aptitude professionnelle (CAP), baccalauréat professionnel, brevet de technicien supérieur (BTS), licence professionnelle...) ou les titres professionnels enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les qualifications reconnues par une convention collective nationale de branche. Entré en vigueur fin 2018 dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » à titre expérimental jusque fin 2023, le contrat de professionnalisation peut aussi être défini dans le cadre d'un parcours de formation « sur-mesure » qui n'est pas nécessairement qualifiant ou certifiant.

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans afin de compléter leur formation initiale, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux sortants d'un contrat aidé, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Peuvent embaucher des personnes en contrat de professionnalisation les employeurs privés et les établissements publics industriels et commerciaux (par exemple, la RATP, la SNCF).

Le contrat de professionnalisation peut être conclu dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les personnes en contrat de professionnalisation perçoivent une rémunération correspondant à une fraction du Smic, qui dépend de l'âge et du niveau d'études atteint avant le début du contrat.

Indicateurs du Contrat de professionnalisation

Nombre d'entrées* en contrat de professionnalisation

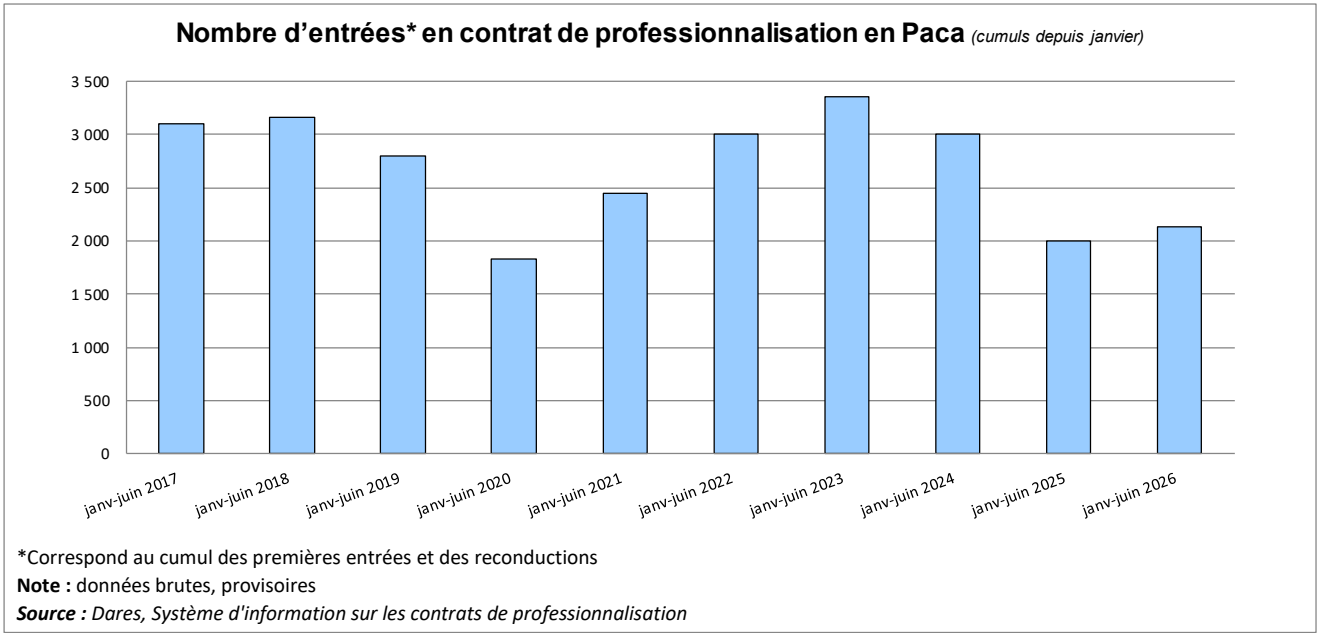
Territoire	juin 2026	Cumul de janvier à juin 2026	Cumul de janvier à juin 2025	Variation annuelle du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	8	65	54	20,4
Hautes-Alpes	3	20	15	33,3
Alpes-Maritimes	58	383	385	-0,5
Bouches-du-Rhône	159	1 139	1 101	3,5
Var	43	348	273	27,5
Vaucluse	22	178	173	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	293	2 133	2 001	6,6
France métropolitaine	5 097	35 797	30 729	16,5

*Correspond au cumul des premières entrées et des reconductions

Note : données brutes, provisoires

Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation

Nombre d'entrées* en contrat de professionnalisation en Paca



Description du graphique : le graphique présente les cumuls de premières entrées de janvier à juin de chacune des dix dernières années. Le cumul 2026 atteint 2 133, soit une hausse de +6,6 % sur un an. Les barres de 2017 à 2025 permettent une comparaison visuelle avec cette dernière année.

Nombre de bénéficiaires* du contrat de professionnalisation à fin juin 2026

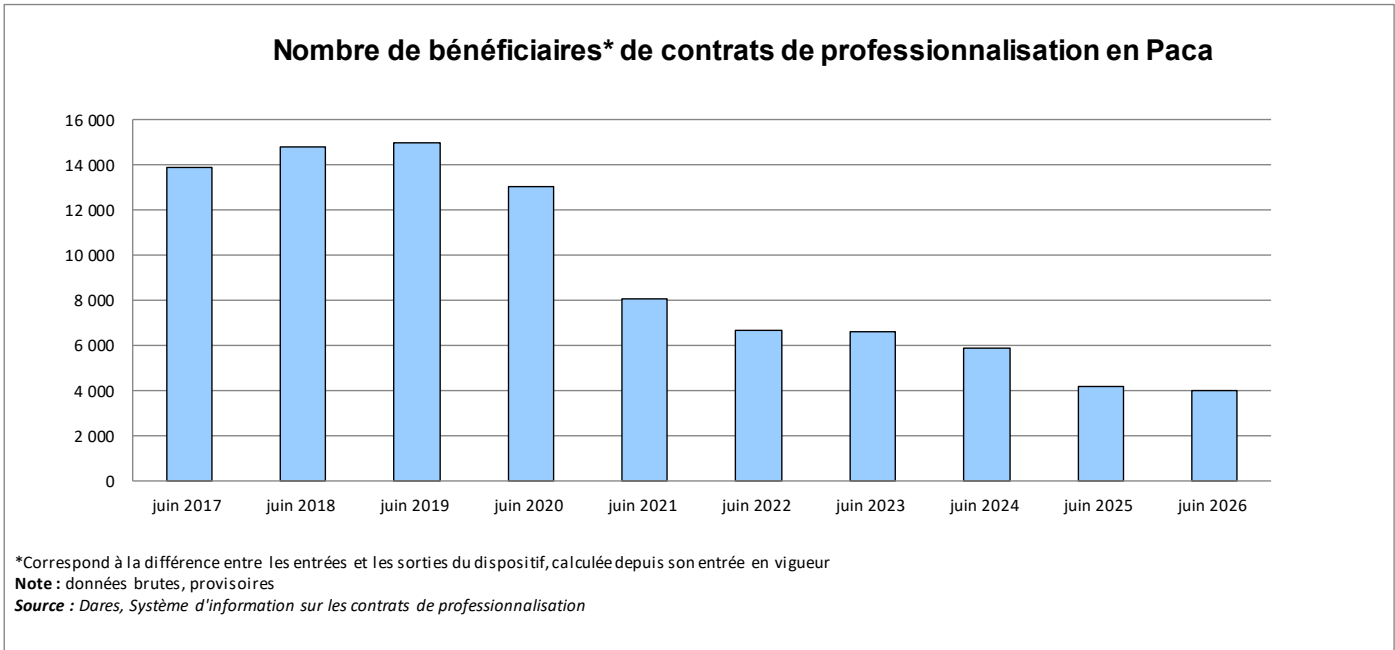
Territoire	Stock* (en nombre)	Variation annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	110	10,0
Hautes-Alpes	58	-3,3
Alpes-Maritimes	829	-2,5
Bouches-du-Rhône	2 035	-9,4
Var	615	8,3
Vaucluse	351	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 998	-4,1
France métropolitaine	65 768	0,1

* Correspond à la différence entre les entrées et les sorties du dispositif, calculée depuis son entrée en vigueur

Note : données brutes, provisoires

Source : Dares, Système d'information sur les contrats de professionnalisation

Nombre de bénéficiaires* du contrat de professionnalisation en Paca



Description du graphique : le graphique présente les stocks de bénéficiaires à fin juin sur les dix dernières années. Le stock à fin juin 2026 atteint 3 998, soit une baisse de -4,1 % sur un an. Les barres de 2017 à 2025 permettent une comparaison visuelle avec cette dernière année.

Indicateurs du contrat de professionnalisation, au niveau national, régional et par département de Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'ensemble de ces informations est ensuite décliné dans le fichier de données au niveau national, régional et pour chacun des six départements de la région.

Pour aller plus loin

Retrouvez le [tableau de bord des indicateurs clés de la DREETS PACA - rubrique Études et statistiques](#).